



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 80753

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur l'annonce de la baisse du chômage en France. Le Gouvernement annonce que le chômage baisse mais la réalité des chiffres révèle que ceux qui sont réellement sans emploi (et pas seulement les inscrits à l'ANPE), ont augmenté de 254 000 depuis mai 2002. Les Français assistent à un mélange de radiations administratives et de créations d'emplois aidés, le plus souvent très précaires. Ainsi, la situation sociale extrêmement dégradée que connaît notre pays est masquée. Deux-cents mille contrats nouvelle embauche dont le Gouvernement se félicite ne sont pas des emplois nouveaux, mais remplacent les CDD et les CDI que les employeurs auraient de toutes façons embauchés. Il semble qu'il y ait confusion entre effet d'aubaine pour les employeurs et création d'emplois nouveaux durables. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour qu'une politique économique et sociale fondée sur le soutien à la consommation des ménages et la restauration de la confiance avec à une lutte sans merci contre la précarité, puisse relancer durablement la croissance et l'emploi. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

Quel que soit l'indicateur utilisé, la forte décreue du chômage observée depuis un an n'est pas contestable : elle est de - 257 000 (- 11,7 %) pour les demandeurs de catégorie 1, de - 270 000 (- 10,2 %) pour les deux catégories 1 et 6, et de - 258 000 (- 10,7 %) pour les chômeurs au sens du BIT. Le total des inscrits à l'ANPE, hors personnes indisponibles ou en emploi (catégories 4 et 5) baisse dans le même temps de 326 000 (- 9,3 %). Une analyse plus détaillée montre au surplus que cette baisse est due pour une bonne part à l'amélioration de la situation de l'emploi : le recul du chômage est net à tous les âges et pour les deux sexes, mais il est plus marqué pour les hommes et les jeunes, ce qui s'observe généralement en période de reprise de l'emploi. La baisse des inscriptions à l'ANPE à la suite d'une fin de contrat à durée déterminée ou d'une mission d'intérim (respectivement - 9,1 % et - 6,2 % en un an) est un autre indice en ce sens, de même que la croissance des reprises d'emploi déclarées (+ 3 %) et des offres d'emploi de plus de 6 mois (+ 16,3 %). Quant aux radiations administratives, leur nombre a également augmenté depuis un an (+ 8,7 %), sans doute sous l'effet des mesures de resserrement du contrôle de la recherche d'emploi décidées en 2005, comme la juste contrepartie de l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi. Toutefois, eu égard au flux concerné (de l'ordre de 35 000 radiations mensuelles), cette variation en aucun cas ne peut expliquer la forte diminution du nombre des demandeurs d'emploi inscrits. La nouvelle impulsion donnée par le Plan de cohésion sociale au développement des contrats aidés y a, en revanche, largement contribué. Rationalisé et simplifié, le nouveau dispositif exerce désormais à plein son effet sur le marché du travail, au bénéfice des jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi. Le nombre des bénéficiaires d'un contrat initiative emploi a augmenté de 45 000 en un an, plus de 160 000 personnes sont en contrat d'accompagnement à l'emploi, près de 35 000 en contrat d'avenir, et 377 000 jeunes en apprentissage. Pour la plupart conclus pour une durée d'au moins six mois, voire en CDI (contrat initiative emploi, contrat jeune en entreprise), ces contrats sont plus stables que les contrats à durée déterminée

de droit commun. En outre, les évaluations antérieures de mesures comparables montrent qu'ils améliorent les chances d'accès et de maintien dans l'emploi de leurs bénéficiaires par rapport aux personnes de mêmes caractéristiques socioprofessionnelles qui n'en ont pas bénéficié. Le plan de développement des services à la personne exerce également ses effets : le nombre des centres agréés s'est accru de 34 % en un an et plus de 530 000 personnes ont été rémunérées par chèque emploi-service universel en février dernier. Quant au « contrat nouvelles embauches », il a donné lieu à 440 000 recrutements de sa création à mars 2006, soit le dixième des embauches des petites entreprises (20 salariés ou moins), avec une proportion de ruptures (30 %) inférieure à celle des CDD, pour moitié à l'initiative des salariés. L'enquête réalisée par la DARES et l'ACOSS auprès d'un échantillon de 3 000 employeurs ayant embauché en CNE six mois auparavant montre que, dans 20 % des cas, ce recrutement se serait produit plus tard, et dans un cas sur 10 qu'il n'aurait jamais eu lieu. Loin de se réduire à une pure aubaine pour les employeurs, le CNE aurait donc sur la base de ces résultats permis la création nette d'environ 45 000 emplois. La stratégie suivie par le Gouvernement s'avère payante : la réforme du fonctionnement du marché du travail, l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi et des jeunes en difficulté, la mise à disposition du service public de l'emploi d'outils efficaces et rénovés pour l'insertion, le développement des services à la personne convergent pour faire reculer le chômage, alors même que la croissance reste modérée. Nul autre résultat ne peut mieux que celui-ci restaurer la confiance des ménages.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80753

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11441

Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11080